



**COMITE SYNDICAL
ASSEMBLEE GENERALE
3 FEVRIER 2021 – 19h00**

Emargement

Présents : Jean-Yves LECLERC, Sébastien BENOIST (en suppléance de Yves THEBAULT) , Christian LEPRETRE, Alexis ADRIEN, , Muriel THEPAULT, Isabelle BERTIN, Isabelle THEPAUT, Mickaël TANGUY (en suppléance de Norbert SAULNIER), Nadine DREAN, Aurélie BEAUCHENE, Philippe SALAUN, Dominique DELAMARRE, Joël GARCIA, Jean SZOT, Madeleine GUILLONNET, Jean-Marc MALDONADO, Rémy PITRE, Jean-Claude LUNEL, Michel CHAUDAGNE, Frédéric MARTIN, Thierry LASSALLE, Christophe BRULLE, Stéphane MORIN, Etienne DALIGAULT, Catherine ALLAIN, Eric LE DUC, Sébastien GEMIN, Nicolas TEXIER, Régis BOUCHARD, Laurent LE GUEHENNEC, Yvon MELLET, Gwénola LOUIS (en suppléance de Laurence ROUX), Pierre-Yves REBOUX, Arnaud CHAUVIN (en suppléance de Isabelle BRANTONNE)

Absents/excusés : Gentiane LANCON, José MERCIER, Hervé BOVI, Christèle GOUR, Franck DANILLO, Anne-Laure DUPERRIN-GOIZET, Nathalie DREAN, Jean-Marc JOUMIER, Jacqueline SOLLIER, Mickaël HAUTOBOIS, Didier LE CHENECHAL, Alain LACORNE, Ronan COUDRAIS, Pascal GUERRO, Jean-Yves INIZAN, Jean-François PILARD, Eric BOURASSEAU, Jean-Michel GAUDICHON

Pouvoir(s) : Christèle GOUR à Nadine DREAN, Jean-Marc JOUMIER à Dominique DELAMARRE, Jean-Yves INIZAN à Pierre-Yves REBOUX, Jean-Michel GAUDICHON à Frédéric MARTIN

Secrétaire de séance : Frédéric MARTIN

Assistai(en)t à la réunion :

Le Président procède à l'**appel** des membres. Le **quorum** étant **atteint**, il proclame la **validité** de la **séance**. Le Président **énumère** ensuite les **affaires** à l'**ordre du jour** et précise qu'il convient tout d'abord de **désigner** un **secrétaire de séance**. Monsieur **Frédéric MARTIN** est **désigné** et **accepte**.

Ordre du jour

- Adoption du **procès-verbal** du **Comité syndical / Assemblée générale** du **2 décembre 2020**

- Administration générale :**
 - Ressources humaines
 - Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) 2021

- Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) :**
 - Modification n°1 du SCoT
 - Dotation générale de décentralisation
 - Décision de la MRAe de Bretagne après examen au cas par cas
 - Les suites du SRADDET (Schéma Régional d'Aménagement, de Développement et d'Égalité des Territoires)

- Contractualisation :**
 - Prochain Comité de Programmation LEADER
 - Politique régionale territoriale post 2020
 - Nouvelle période de contractualisation 2021-2027 : positionnement du territoire

- Développement touristique et attractivité du territoire :**
 - Cycle de formation « Tourisme fluvial et nautique »
 - Actualités et suivi des dossiers et projets en cours

- Application du Droit des Sols (ADS) :**
 - Suivi de l'activité
 - Dématérialisation des autorisations d'urbanisme

- Urbanisme, dynamisation des centres-bourgs et participation citoyenne :**
 - Suivi de l'activité du Conseil en Urbanisme Partagé
 - Point sur l'état d'avancement du renouvellement du Conseil de développement

- Transition énergétique et écologique :**
 - Suivi de l'activité de l'Espace Rénov' Habitat et présentation de son évolution liée au Service d'Accompagnement de la Rénovation Énergétique (SARE), qui conditionne le financement des services à l'atteinte d'objectifs
 - Suivi de l'activité du Conseil en Énergie Partagé
 - Point sur l'animation du Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET)

- Questions et informations diverses :**
 - Programme « Petites Villes de demain »
 - Calendrier prévisionnel des réunions

- Conseil de développement :**
 - Intervention de Joël REGNAULT, Président du CD de Pays

Adoption du procès-verbal du Comité syndical du 2 décembre 2020

Le procès-verbal de la dernière séance a été adressé par mail en pièce jointe avec la note explicative de synthèse. L'assemblée délibérante doit délibérer pour l'adopter, avec des rectifications éventuelles.

- L'Assemblée délibérante approuve à l'unanimité, sans rectification, le procès-verbal de sa réunion du 2 décembre 2020.**

Administration générale

1- Ressources humaines

Le Président informe l'assemblée des points relatifs aux ressources humaines.

- Départ et remplacement d'Alain CHARIER, Directeur :
Mutation prévue à compter du lundi 8 mars 2021, après le vote des budgets prévu le 3 mars.
Recrutement lancé pour son remplacement.
- Congé pour convenance personnelle de Sandrine BOURDEAU, Chargée de mission urbanisme :
Demande de congé pour convenance personnelle pour une durée d'un an.
Remplacement assuré par Jerisa SINJAKU, Architecte-Urbaniste, qui a réalisé son stage de fin d'études sur une durée de 8 mois au sein du service, d'octobre 2019 à mai 2020.
Remplacement programmé à compter du 1^{er} février, avec une période de tuilage prévue pour assurer la bonne transmission des dossiers.
- Instauration du Compte Epargne Temps (CET) :
Avis favorable du Comité Technique. Délibération nécessaire du Comité syndical.
 Après avoir exposé le fonctionnement du CET, le Comité syndical approuve à l'unanimité l'instauration du Compte Epargne Temps.

2- Débat d'Orientations Budgétaires (DOB) 2021

Pierre-Yves REBOUX rappelle que l'élaboration du **budget primitif** est **précédée** pour les syndicats mixtes comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus d'une **phase préalable** constituée par le **Débat d'Orientation Budgétaire (DOB)**, conformément aux articles L2312-1, L5211-36 et L5711-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).

Ce débat s'effectue sur la base d'un **Rapport d'Orientation Budgétaire (ROB)**, transmis en **annexe**, et doit avoir lieu au plus tôt **2 mois avant** l'examen du **budget primitif**. Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique. Le ROB n'est pas qu'un document interne : il doit être **transmis** au **Préfet** de département, aux **EPCI membres**, et aussi faire l'objet d'une mise à disposition et d'une publication dans le cadre des mesures d'information du public sur les affaires locales.

Malgré la réduction puis la suppression de l'enveloppe ingénierie généraliste des Pays, qui ont été actées par la Région Bretagne (réduction de moitié en 2021, puis suppression en 2022), l'enjeu sera de **ne pas augmenter le niveau des cotisations des EPCI, fixé à 4,35€ / habitant** depuis 2016.

Pour rappel, l'objectif de ne pas dépasser le niveau de cotisation de 4,50€ / habitant avait été acté en 2015 jusqu'à la fin du précédent mandat.

Evolution des cotisations					
en €/habitant (population DGF)					
ANNEE	TOTAL	VHBC	Evol. n/n-1	CCMVS puis BpLC	Evol. n/n-1
2020	4,35 €	197 420,40 €	0,8%	144 285,15 €	0,2%
2019	4,35 €	195 823,95 €	1,2%	144 024,15 €	0,4%
2018	4,35 €	193 570,65 €	1,0%	143 458,65 €	0,5%
2017	4,35 €	191 726,25 €	2,2%	142 788,75 €	22,2%
2016	4,35 €	187 532,85 €	-1,5%	116 862,75 €	-2,8%
2015	4,50 €	190 458,00 €		120 240,00 €	
		Evol. 2015/2017	3,7%	Evol. 2015/2017	20,0%
		TCAM VHBC 2015/2020	0,7%	TCAM BpLC 2015/2020	3,7%
				TCAM BpLC 2017/2020	0,3%
		TCAM = Taux de Croissance Annuel Moyen			

- Après échanges sur la base du Rapport d'Orientation Budgétaire transmis en annexe, à l'unanimité, le Comité syndical prend acte de la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) 2021.**

Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT)

3- Modification n°1 du SCoT

Le Président fait état de deux points d'actualité concernant ce dossier.

- Dotation générale de décentralisation :

Une somme de 5 384,00€ (non prévue au budget) a été attribuée au Syndicat mixte pour cette modification n°1, au titre de la dotation générale de décentralisation des documents d'urbanisme.

- Décision MRAe de Bretagne après examen au cas par cas :

Le projet de modification n°1 du SCoT a été transmis à la Mission Régionale d'Autorité environnementale (MRAe) pour un examen au cas par cas. Aussi la MRAe a décidé de soumettre la procédure à évaluation environnementale.

Une coordination sera à prévoir avec la procédure de révision générale du PLU de Guichen, qui va donner lieu également à évaluation environnementale.

4- Les suites du SRADDET (Schéma Régional d'Aménagement, de Développement et d'Egalité des Territoires)

Le Schéma Régional d'Aménagement, de Développement et d'Egalité des Territoires (SRADDET) a été adopté le 18 décembre 2020 en session du Conseil régional.

Le SCoT devra être rendu compatible avec le SRADDET lors de sa première révision.

Un document de travail a été réalisé permettant de mesurer les impacts des 26 règles du SRADDET sur le SCoT et/ou le PCAET (cf. document « Les suites du SRADDET » transmis en annexe). Sa présentation est faite aux membres.

Lors d'une prochaine révision du SCoT, il faudra également prendre en compte les évolutions réglementaires des ordonnances du 17 juin 2020 sur la hiérarchie des normes et la modernisation

du contenu des SCoT, ainsi que les résultats du projet de loi Convention Citoyenne pour le Climat (CCC), qui prévoit des dispositions relatives à la lutte contre l'artificialisation des sols.

S'agissant du calendrier de mise en compatibilité, il est difficile d'y voir clair à ce jour, notamment avec le projet de loi Convention Citoyenne pour le Climat (CCC), qui prévoit un calendrier très resserré mais qui risque d'évoluer au cours de la navette parlementaire.

Contractualisation

5- Prochain Comité de Programmation LEADER

Le prochain Comité de Programmation (CP) LEADER sera programmé en mars prochain.

Pour l'instant **1 projet** sera soumis à l'examen du Comité de Programmation :

- ✓ **Projet de « Développement du Circuit Karting de Lohéac »**, porté par l'Association Sportive Karting de Lohéac

6- Politique régionale territoriale post 2020

La Région Bretagne a voté, lors de sa session des 17 et 18 décembre 2020, le cadre de sa future politique en faveur de la cohésion des territoires.

Une première grille de lecture a été réalisée et transmise aux élus et agents qui sont nombreux à nous solliciter sur les financements de la Région Bretagne à destination des territoires pour la période post 2020.

Montants financiers	<p>3 priorités régionales :</p> <ul style="list-style-type: none">• Accélérer les transitions• Renforcer la vitalité des centres-villes• Assurer un premier niveau de services de proximité pour tous les Breton-ne-s <p>Un plafond empreint de péréquation par EPCI pour les deux priorités suivantes : la priorité Transitions et la priorité Services. Sur la priorité Revitalisation : une remontée annuelle des projets et une articulation avec les dispositifs de l'Etat (Action Cœur de Ville et Petites Villes de Demain) et des Départements</p> <p>Des enveloppes pour deux ans a minima 25M d'€ pour la priorité Transitions 25M d'€ pour la priorité Revitalisation 24M d'€ pour la priorité Services</p>
Modalités de mise en œuvre	<p>Mise en place de nouvelles conditionnalités progressives (Règles à respecter) pour solliciter les fonds régionaux :</p> <p>Sobriété foncière, Préservation de la ressource en eau, Energie et climat bas carbone, Protection de la biodiversité, Relocalisation ou/et rééquilibrage territorial d'activités, qualité de l'emploi, insertion et dialogue social</p>
Gouvernance	<p>Une gouvernance recentralisée au niveau régional</p>
Ingénierie	<p>Renforcement de l'ingénierie régionale (transfert des moyens en recentralisant) dans les 7 nouveaux espaces territoriaux (pour nous Espace territorial Rennes – Saint Malo – Redon)</p>
Calendrier	<p>Un engagement financier pour deux ans Les territoires ont un semestre pour réfléchir à leurs enjeux pour la priorité « Transitions » pour une formalisation du Pacte à l'automne 2021</p>

Création de pactes d'engagement non financier entre la Région et chaque territoire – « Pacte d'engagement dans les transitions »
« La Région reviendra vers les EPCI dans le premier semestre 2021. Dans ce cadre, ils pourront, s'ils le souhaitent proposer que ce pacte Région/ Territoires soit formalisé à leur échelle, celle de plusieurs EPCI, du pays ou du territoire SCOT. De son côté, la Région considère que l'échelle EPCI n'est, selon les territoires, probablement pas suffisante pour aborder efficacement certains enjeux [...] l'échelle qui doit être celle du SCOT est sans doute la plus adaptée, d'autant que le SADDET parle aux SCOT. »

Une déclinaison via des conventions opérationnelles thématiques avec les collectivités ayant la compétence, en particulier avec les EPCI.

Contractualisation

Actuellement, le passage de relais est en cours entre les services du Pays et ceux de la Région : des rendez-vous s'organisent avec les porteurs de projets sur les dossiers concernés par les fonds régionaux.

7- Nouvelle période de contractualisation 2021-2027 : positionnement du territoire

Le Président indique que le sujet a été abordé lors de la réunion de Bureau du 13 janvier, en présence des deux Présidents d'EPCI et un courrier actant le positionnement trouvé a été rédigé. En voici le contenu :

« La période de contractualisations européennes, nationales et régionales 2014-2020 se clôture et une nouvelle période pluriannuelle 2021-2027 s'engage pour l'Union Européenne, l'Etat et la Région, s'accompagnant de dispositifs de relance (européens et nationaux) liés à la conjoncture due à la COVID-19. La multiplicité des dispositifs, l'évolution de la politique régionale et l'absence de modalités opérationnelles précises, rendent souvent complexe le positionnement des territoires quant au portage et au pilotage des différentes contractualisations.

Aussi, il ne faut pas perdre de vue l'enjeu prioritaire pour notre territoire, qui est pour les porteurs de projets de pouvoir accéder et bénéficier au mieux des financements européens, nationaux et régionaux. La question de l'accompagnement des porteurs de projets restera un point primordial pour garantir un accès équitable à l'ensemble des dispositifs, diffuser l'information relative aux opportunités financières, répondre aux appels à projets, aider au montage des dossiers, etc. Mais à ce stade et comme prérequis pour pouvoir accéder à ces fonds, la question de la contractualisation et de son échelle se posent :

- pour l'élaboration du projet de territoire, condition préalable pour accéder aux financements de l'Etat via un « Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE) » ;
- pour l'élaboration du pacte d'engagement non financier, condition préalable pour accéder aux financements de la Région via un « Pacte d'engagement dans les transitions », articulé autour de 3 priorités régionales (1/ accélérer les transitions ; 2/ renforcer la vitalité des centres-villes ; 3/ assurer un premier niveau de services de proximité pour tous les breton.ne.s).

Comme discuté lors du Bureau de Pays le 13 janvier dernier, même si l'échelle du territoire de projets Pays pouvait avoir tout son sens, les contraintes liées au calendrier et à la gouvernance territoriale nous amènent à privilégier une contractualisation à l'échelle de chaque EPCI, pour son propre compte et celui de ses communes membres. En accord aussi avec les deux Présidents d'EPCI, qui étaient présents à cette réunion, nous avons acté le principe d'un appui en ingénierie

du Pays pour ces contractualisations. Le Pays disposant d'agents expérimentés en la matière et dans une logique partagée d'efficacité de l'action publique, nous ne pouvons qu'être favorables à mettre ces compétences à disposition des EPCI, selon des modalités précises restant à définir ensemble, mais avec un pilotage de la contractualisation propre à chaque EPCI. 4 agents tout particulièrement pourraient être mobilisés :

- Nolwenn COLSON, Chargée de mission spécialisée dans la contractualisation et les partenariats financiers ;
- Julien RIOU, Chargé de mission spécialisé dans la transition énergétique et écologique ;
- Emmanuelle GUERIN, Chargée de mission spécialisée dans la démocratie participative ;
- et Alain CHARIER, Directeur et spécialisé dans le Schéma de Cohérence Territoriale.

Sur un territoire comme le nôtre, faiblement doté en ingénierie, il me semble primordial de faire face ensemble, tout en respectant dans le même temps les échelles de coopération locale par EPCI et en réaffirmant le travail indispensable de co-construction, dans un contexte national et régional de plus en plus concurrentiel entre territoires avec l'avènement de la logique des appels à projets. Vous noterez toutefois que le programme LEADER restera piloté par le GAL du Pays des Vallons de Vilaine et qu'après une période de transition 2021-2022, une nouvelle candidature sera d'actualité dès 2022 pour la prochaine programmation.

Vous souhaitant bonne réception de la présente, nous restons, mes services et moi-même, à votre entière disposition afin d'échanger sur les suites à donner et le travail à engager pour cette nouvelle période de contractualisations 2021-2027. Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations respectueuses. »

Développement touristique et attractivité du territoire

8- Cycle de formation « Tourisme fluvial et nautique »

Nadine DREAN rappelle que le Pays des Vallons de Vilaine pilote la thématique « Tourisme fluvial et itinérance nautique » à l'échelle de la Destination touristique Rennes et les Portes de Bretagne et dans ce cadre, il porte une proposition de cycle de formation pour laquelle il sera le maître d'ouvrage.

Voici la proposition du projet et la demande qui a été faite auprès de la Région Bretagne au titre du volet 4 du dispositif des Destinations Touristiques :

OBJECTIFS :

L'objectif de ce cycle de formations est de permettre aux acteurs identifiés et intéressés :

- de mieux se connaître,
- de bien appréhender l'histoire du territoire et ses atouts touristiques,
- de partager une ambition commune pour le développement d'un projet à l'échelle de la Destination touristique Rennes et les Portes de Bretagne

PROJET :

Proposition d'organisation d'un premier cycle de 4 modules :

- Module 1 : l'histoire de la Vilaine, du Canal Ille-et-Rance et des plans d'eau du territoire (3h - mars)

- Module 2 : les usages actuels sur l'eau, les conflits d'usages et les problématiques de la qualité de l'eau sur le territoire de la DT RPB (3h - avril)
- Module 3 : Quel récit commun souhaitons-nous promouvoir ? (3h - mai)
- Module 4 : Ateliers de l'innovation et conception d'offres spécifiques (2 x 3h – septembre-octobre)

PUBLIC CIBLE :

Ce cycle de formations est destiné aux chargé(e)s de mission Tourisme des EPCI, aux élus, aux professionnels des Offices de Tourisme, aux bénévoles et professionnels des structures nautiques et de loisirs du territoire concernés par la thématique.

ORGANISATION :

Chaque module sera travaillé avec les intervenants afin d'affiner les objectifs, les méthodes d'animation et l'organisation logistique.

BUDGET :

Plan de financement prévisionnel

Dépenses *	Montant	Ressources	Montant
Intitulé des postes		Fonds privés (précisez-en l'origine)	
Frais pédagogiques (intervenants)	5 000,00 € €	Autofinancement (dont co-financement des partenaires de la DT RPB)	1 280,00 € €
Frais de mission (déplacements et repas)	1 000,00 € €	Emprunt ...	€
Location de salles (estimations)	400,00 € €	...	€
		Total des fonds privés	1 280,00 € €
		Fonds publics (précisez-en l'origine)	
		Sollicitation Aide régionale volet 4 - Dispositif DT - Région Bretagne (80%)	5 120,00 € €
			€
		Total des fonds publics	5 120,00 € €
TOTAL DÉPENSES*	6 400,00 € €	TOTAL RESSOURCES	6 400,00 € €

La Région Bretagne a validé le projet et la demande de subvention. Il est bien précisé que l'autofinancement affiché correspond bien à celui de l'ensemble des partenaires de la Destination touristique Rennes et les Portes de Bretagne ; la part du Pays des Vallons de Vilaine étant de 18%.

En réponse à Philippe SALAÛN, la Vice-présidente confirme que ces formations seront ouvertes aux acteurs privés et associatifs du territoire, et donc au Club de Canoë Kayak de Pont-Réan qui sera sans doute intéressé.

9- Actualités et suivi des dossiers et projets en cours

Nadine DREAN rappelle les modalités d'organisation sur le territoire, à savoir l'organisation d'une réunion avec les vice-présidents « Tourisme » et les techniciens des EPCI et du Pays en amont de chaque COPIL de la Destination Rennes et les Portes de Bretagne (DT RPB) qui permet d'aborder les sujets en lien avec la Destination ainsi que les projets du territoire.

Au-delà du cycle de formation, à l'échelle de la DT en tant que pilote de la thématique « Tourisme fluvial et itinérance nautique », le Pays des Vallons de Vilaine :

- continue d'accompagner les projets ayant intégré la démarche en 2020, via une aide à l'équipement des bases nautiques ;
- et va relancer un appel à candidature afin de recenser les nouveaux projets en 2021 axés sur l'amélioration des aménagements et infrastructures permettant l'accès à l'eau et le développement d'activités et services adaptés notamment aux itinérants et/ou permettant la découverte du territoire.

Par ailleurs, deux projets à l'échelle du territoire du Pays se profilent :

- le lancement d'une étude mutualisée entre les 2 EPCI sur la structuration des services et de l'offre de loisirs fluviale et nautique à l'échelle du territoire ;
- et l'accueil d'un stagiaire afin de travailler sur le développement et la valorisation de la voie-verte VD2 Ploërmel-Châteaubriant traversant le territoire. A ce sujet, Yvon MELLET indique que le Conseil départemental lance une mission sur cette voie verte. Une mise en relation est nécessaire afin de travailler en bonne complémentarité.

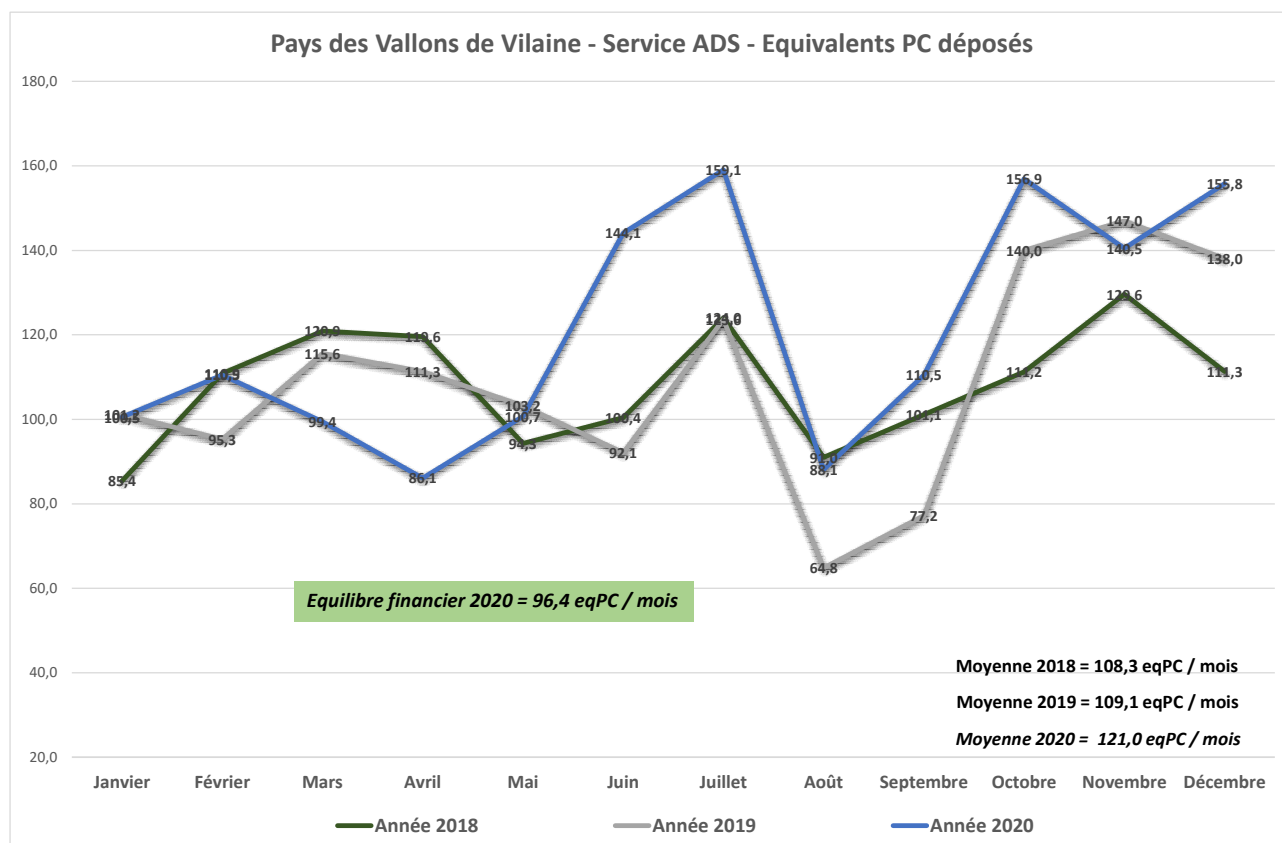
Enfin, la Vice-présidente informe qu'une réflexion est en cours entre les deux EPCI du territoire au sujet de la communication et de leur identité visuelle et touristique pour questionner ou non un rapprochement et une mise en commun de la marque touristique. A ce sujet, BpLC a récemment envoyé un courrier à VHBC afin d'officialiser cette demande.

Application du Droit des Sols (ADS)

10- Suivi de l'activité

Madeleine GUILLONNET présente à l'assemblée le suivi de l'activité du service ADS et met en perspective l'activité soutenue du service, malgré le contexte sanitaire, en comparaison avec les chiffres au niveau national, nettement à la baisse.

PAYS DES VALLONS DE VILAINE - SERVICE ADS						
Equivalents PC déposés						
	Année 2018	Année 2019	Ecart n/n-1	Année 2020	Ecart n/n-1	Ecart n/n-1
Janvier	85,4	101,2	18,5%	100,5	-0,7%	10,9%
Février	110,9	95,3	-14,1%	110,5	15,9%	
Mars	120,9	115,6	-4,4%	99,4	-14,0%	
Avril	119,6	111,3	-6,9%	86,1	-22,6%	
Mai	94,3	103,2	9,4%	100,7	-2,4%	
Juin	100,4	92,1	-8,3%	144,1	56,5%	
Juillet	124,0	123,6	-0,3%	159,1	28,7%	
Août	91,0	64,8	-28,8%	88,1	36,0%	
Septembre	101,1	77,2	-23,6%	110,5	43,1%	
Octobre	111,2	140,0	25,9%	156,9	12,1%	
Novembre	129,6	147,0	13,4%	140,5	-4,4%	
Décembre	111,3	138,0	24,0%	155,8	12,9%	
<i>Moyenne par mois</i>	108,3	109,1	0,7%	121,0	10,9%	
TOTAL AN	1299,7	1309,3	0,7%	1452,2	10,9%	



11- Dématérialisation des autorisations d'urbanisme

La Vice-présidente rappelle que la dématérialisation des autorisations d'urbanisme est un chantier programmé en 2021 afin de répondre aux échéances fixées au niveau national :

- au 1^{er} janvier 2022 : pour toutes les communes, être en capacité de réceptionner les dossiers numérisés des pétitionnaires (art. L112-8 du code des relations entre le public et les administrations),
- au 1^{er} janvier 2022 : assurer l'instruction complète des dossiers de manière dématérialisée pour les communes de plus de 3 500 habitants (art. L423-3 du code de l'urbanisme).

Après avoir présenté le document de présentation, joint en annexe, sur les obligations des collectivités, Madeleine GUILLONNET précise que la première étape va être d'envoyer ce document de présentation aux communes et de recenser les communes concernées ou volontaires afin d'envisager une présentation des outils.

Urbanisme, dynamisation des centres-bourgs et participation citoyenne

12- Suivi de l'activité

La Vice-présidente indique à l'assemblée que le travail se poursuit sur l'étude d'élargir l'offre d'AMO pour des prestations payantes de « pré-programmation et d'esquisses de faisabilité », telle que prévue dans la feuille de route. Ce travail sera présenté lors d'une prochaine réunion.

Les membres sont par ailleurs informés des conventions AMO d'ores-et-déjà en cours et programmées. Elles représentent un plan de charge déjà conséquent pour 2021.

N° d'enregistrement (1)	Bénéficiaire	Nature du projet (2)	Nature de la mission/prestation	Observations
2018_05	Baulon	Opérations cœur de Bourg "Les Peupliers et Prieuré sud"	AMO - Consultation MOE / Suivi des études	Validée
2018_06	Guipry-Messac	Construction de la halle de Guipry et aménagement des espaces publics	AMO - Programmation / Consultation BE et MOE / Suivi des études	Validée
2018_12	Val d'Anast	Etude de révision générale du PLU de val d'Anast (articulant une étude	Assistance à caractère technique pour la définition et la mise en œuvre des moyens nécessaires au lancement et au déroulé de l'étude	Validée
2018_14	Guipry-Messac	Requalification du secteur Gare-Cosmos	Accompagnement pour la mise en place d'une concession d'aménagement	Validée
2019_18	La Noë Blanche	Revitalisation du centre-bourg - Secteur cimetière	Assistance à caractère technique pour la mise en œuvre opérationnelle du projet Secteur Cimetière	Validée
2019_19	La Noë Blanche	Revitalisation du centre-bourg - Volet économique et financier	Assistance à caractère technique pour la mise en œuvre du projet de revitalisation du centre-bourg	Validée
2020_21_A	Guipry-Messac	Construction de la halle de Guipry et aménagement des espaces publics_Avenant	AMO - Programmation / Consultation BE et MOE / Suivi des études	Validée
2020_22_A	Guipry-Messac	Requalification du secteur Gare-Cosmos_Avenant	Accompagnement pour la mise en place d'une concession d'aménagement	Validée
2020_23_A	Grand Fougeray	Lotissement communal "Plein Sud"	AMO - Programmation / Consultation BE et MOE / Suivi des études	Validée
2020_24_A	La Noë Blanche	Lotissement communal "Le Clos des Vignes"_Avenant	AMO - Programmation / Consultation BE et MOE / Suivi des études	transmis en attente de retour
2020_25_A	Baulon	Opérations cœur de Bourg "Les Peupliers et Prieuré sud"_Avenant	AMO - Consultation MOE / Suivi des études	transmis en attente de retour
2020_26_A	Pancé	Construction d'un bâtiment commerce et aménagement de la place centrale_Avenant	AMO - Programmation / Consultation BE et MOE / Suivi des études	Validée
2020_28	St Sulpice des Landes	Lotissement communal	AMO - Programmation / Consultation BE et MOE	Validée
2020_29	La Couyère	Lotissement Hameau du vieux moulin	AMO - Définition / Programmation / Consultation BE et MOE / Suivi des études	Validée
2020_30	Pléchatel	Lotissement La Réjaudière	AMO - Définition / Programmation / Consultation BE et MOE / Suivi des études	transmis en attente de retour
2020_31	Saulnières	Lotissement Les Pointellières	AMO - Définition / Programmation / Consultation BE et MOE / Suivi des études	Validée
2020_32	Comblessac	Elaboration de Carte Communale dans le cadre d'un groupement de commandes	Assistance à caractère technique pour la définition et la mise en œuvre des moyens nécessaires au lancement et au déroulé de l'étude	transmis en attente de retour
2020_33	Les Brulais	Elaboration de Carte Communale dans le cadre d'un groupement de commandes	Assistance à caractère technique pour la définition et la mise en œuvre des moyens nécessaires au lancement et au déroulé de l'étude	transmis en attente de retour

13- Point sur l'état d'avancement du renouvellement du Conseil de développement

Madeleine GUILLONNET fait part à l'assemblée de l'état d'avancement du renouvellement du Conseil de développement du Pays des Vallons de Vilaine. Sans remettre en cause le principe de mutualisation, il semble que VHBC veuille revoir certains points de formulations, concernant notamment les commissions territorialisées par EPCI.

14- Suivi de l'activité de l'Espace Rénov' Habitat et présentation de son évolution liée au Service d'Accompagnement de la Rénovation Energétique (SARE), qui conditionne le financement des services à l'atteinte d'objectifs

Le Vice-président, Eric BOURASSEAU, étant excusé, Julien RIOU assure la présentation du bilan 2020 et des perspectives 2021 de l'Espace Rénov' Habitat.



Espace Rénov' Habitat

Bilan 2020 et perspectives 2021



L'Espace Rénov' Habitat : un service public local

- **Service public** de conseil et d'accompagnement des particuliers pour la **rénovation énergétique du parc résidentiel privé** ;
- Un **guichet unique**, ouvert à tous **sans conditions de revenus** pour **faciliter le parcours de rénovation** ;
- Intégré au réseau national FAIRE et déployé localement dans le cadre du **Plan Climat** et des **Programmes Locaux de l'Habitat** intercommunaux ;
- Financé en grande partie (75%) par la Région et l'Etat (Programme CEE-SARE*)

* CEE-SARE : Certificat d'économies d'énergie - Service d'accompagnement à la rénovation énergétique





Prise de contact au **02 99 57 02 20**
(prix d'un appel local - Lun-Ven: 8h-19h Sam: 9h-12h)
Ou par mail via le formulaire de contact du site internet
www.espacerenovhabitat-paysdesvallonsdevilaine.fr

Un **conseiller énergie-habitat** analyse la demande et **recontacte les particuliers**.



Etape 1. **Premiers conseils**

Informations de 1er niveau

Un **premier contact** pour des informations générales sur les aspects **techniques, financiers, juridiques** de la rénovation.

Conseils personnalisés

Une **assistance personnalisée** à votre projet et votre situation sur les **travaux à réaliser** et les **démarches de demandes d'aides financières**.



Etape 2. **Accompagnement**

Standard

Renforcé

- ✓ Un **diagnostic** établi sur la base d'une **visite à domicile** ;
- ✓ Des propositions de **scénarios de travaux** ;
- ✓ Un accompagnement à l'établissement du **plan de financement** de votre projet.
- ✓ Un accompagnement à l'**analyse des devis** et au **choix des entreprises** ;

- ✓ Un **suivi** de l'avancée de votre projet ;
- ✓ Un **bilan** de l'opération.

- ✓ Accompagnement au **suivi du chantier** ;
- ✓ **Suivi des consommations** post-travaux .
- ✓ Un **bilan** de l'opération.



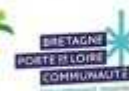
Un service soutenu et financé en partenariat avec :



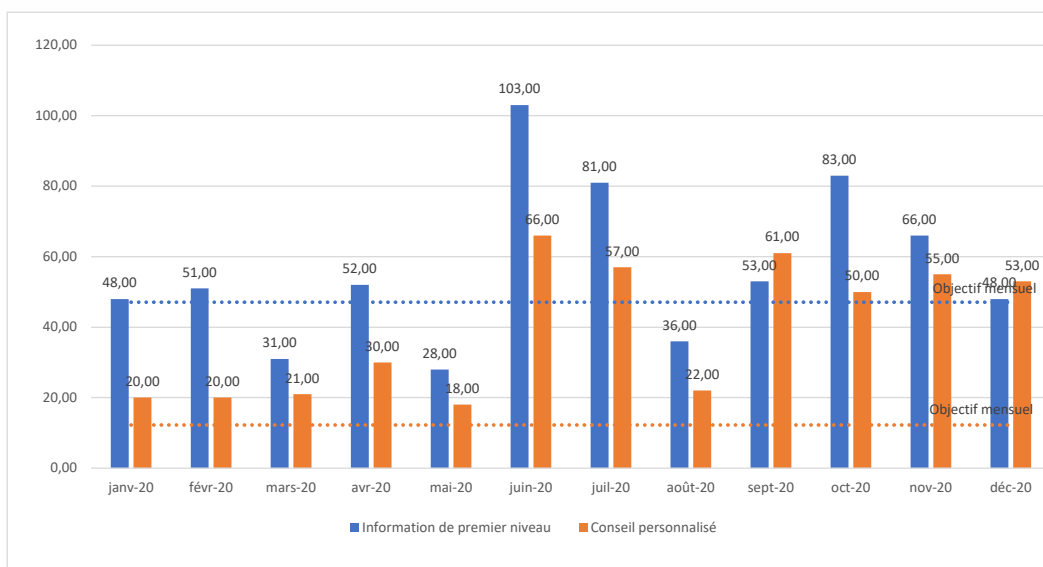
Bilan 2020 : Chiffres clés

Acte métier	Description	Objectifs 2020	Réalisation 2020	Atteinte de l'objectif
Information de premier niveau	~ 15 min. par téléphone	565	680	120 %
Conseil personnalisé	~40 min. - 1h, par téléphone ou en rendez-vous ✓ Edition d'un compte-rendu d'entretien	147	473	322 %
Accompagnement (depuis septembre)	~ 2 à 2,5 jours ✓ Engagement écrit des parties ✓ Visite à domicile ✓ Evaluation énergétique ✓ Scénarii de travaux ✓ Assistance à l'analyse de devis et au choix des entreprises ✓ Assistance à la mobilisation des aides financières	26	18	70 %

Une montée en charge progressive mais freinée par les mesures sanitaires



Bilan 2020 : suivi mensuel



Bilan 2020 : dossiers par commune

Vallons de Haute Bretagne Communauté	
Communes	Dossiers
Bassin de vie de Guichen	217
Baulon	13
Bourg-des-Comptes	34
Goven	30
Guichen	91
Guignen	25
Lassy	14
Saint-Senoux	10
Bassin de vie de Guipry-Messac	85
Lohéac	5
Guipry-Messac	74
Saint-Malo-de-Phily	6
Bassin de vie de Val d'Anast	90
Bovel	3
Les Brulais	1
La Chapelle-Bouëxic	10
Comblessac	8
Loutehel	2
Val-d'Anast	55
Mernel	6
Saint-Séglin	5
TOTAL	392

Bretagne porte de Loire Communauté	
Communes	Dossiers
Bassin de vie de Bain-de-Bretagne	233
Bain-de-Bretagne	55
La Bosse de Bretagne	11
Chanteloup	16
La Couyère	8
Crevin	13
Ercé-en-Lamée	17
Lalleu	3
La Noë-Blanche	7
Pancé	13
Le Petit-Fougeray	14
Pléchéat	25
Poligné	13
Saulnières	8
Le Sel-de-Bretagne	6
Teillac	8
Tresboeuf	16
Bassin de vie de Grand-Fougeray	65
La Dominelais	8
Grand-Fougeray	32
Sainte-Anne-sur-Vilaine	16
Saint-Sulpice-des-Landes	9
TOTAL	298



Bilan 2020 : une montée en charge conséquente

- L'Espace Rénov' Habitat a reçu **1 043 appels en 2020 soit le double de 2019** ;
- En moyenne, le service reçoit **87 appels par mois** avec un pic à 159 en octobre ;
- Une explosion des contacts liée en partie au nouveau dispositif « **Ma Prime Rénov'** » ;
- En janvier 2021, cette prime est **élargie à tous les niveaux de revenus** → nous observons déjà une montée en charge prononcée (01/21 : 178 appels) ;
- Au 1^{er} janvier 2021 : nouvelles modalités de financement avec le SARE corrélées aux objectifs locaux.

Le recrutement d'un renfort en conseil est possible et nécessaire pour atteindre les objectifs 2021, sans hausse de l'autofinancement.



L'Espace Rénov' Habitat : objectifs 2021

Acte métier	Description	Objectifs 2020	Objectifs 2021
Information de premier niveau	~ 15 min. par téléphone	565	756
Conseil personnalisé	~40 min. - 1h, par téléphone ou en rendez-vous ✓ Edition d'un compte-rendu d'entretien.	147	660
Accompagnement	~ 2 à 2,5 jours ✓ Engagement écrit des parties ✓ Visite à domicile ✓ Evaluation énergétique ✓ Scénarii de travaux ✓ Assistance à l'analyse de devis et au choix des entreprises ✓ Assistance à la mobilisation des aides financières	78	83



Financement du service

- Le service est rémunéré à plus de 75% par le programme CEE-SARE et la Région Bretagne, en partie en fonction des résultats du service ;
- Le financement du service s'appuie sur trois composantes :
 - Une **part forfaitaire** indexée sur la population (actes d'information, de conseil et d'animation) ;
 - Une **part variable** en fonction de l'atteinte des objectifs fixés (actes d'accompagnement) ;
 - Une **part d'autofinancement**.



Financement du service

Missions / actes (avec préqualification)		Type d'aide	Plafond des dépenses considérées	Financement (avec préqualification)		Objectifs	Valorisation	
Dynamique locale	Dynamique du territoire (forfait / habitants) SSI ACCOMPAGNEMENT	forfait / habitant	0,30 €	Région (dont CEE)		100 %	77 564 23 269,20 €	
Logements	Sensibilisation et animation des ménages et des syndicats de copropriétaires	forfait / habitant	0,50 €	90 %	Rénovation (SARE)	Région (dont CEE)	75 %	77 564 26 177,85 €
	Information en matière de rénovation énergétique de personnes (modestes ou non), de syndicats de copropriétaires, ou de leurs représentants							
	Conseil personnalisé en matière de rénovation énergétique, vers des personnes (modestes ou non), des syndicats de copropriétaires, ou leurs représentants	Plafond à 300 000 hab.				Autofinancement	25 %	660 8 725,95 €
	Information sur les sujets habitat/énergie, hors rénovation							
	Conseil personnalisé sur les sujets habitat/énergie, hors rénovation			10 %	Hors réno. (hors SARE)	Région	50 %	1 939,10 €
	Accompagnement des ménages en phase amont d'une rénovation globale	à l'acte	800 €			Région (dont CEE)	75 %	77 46 200,00 €
	Accompagnement des ménages au suivi du chantier, et post-travaux	à l'acte	400 €			Autofinancement	25 %	15 400,00 €
						Région (dont CEE)	75 %	6 1 800,00 €
					Autofinancement	25 %	600,00 €	
TOTAL					Subventions	Part forfaitaire	79,51%	51 386,15 €
					Autofinancement	Part variable	20,49%	48 000,00 €
					Coût du service (2,5 ETP + fonctionnement)		25 613,85 €	125 000,00 €

Autofinancement initialement prévu en 2021 : 35 000 €
Autofinancement 2021 actualisé avec le SARE : 25 613,85 €



- A l'unanimité, l'assemblée délibérante approuve le bilan 2020 et les perspectives 2021 de l'Espace Rénov' Habitat.

15- Suivi de l'activité du Conseil en Energie Partagé (CEP)

- Tableau de suivi d'activité :

Actes métiers		2019	2020	
1. Accompagnement à la réduction des consommations d'énergie	1. A. Diagnostic et suivi de l'existant	Date de premier contact	28	7
		Inventaire du patrimoine	1	8
		Diagnostic bâtiment	8	10
		Instrumentation et suivi des consommations par bâtiment	6	22
		Bilan énergétique	0	8
		Suivi annuel des consommations et dépenses	0	0
	1. B. Valorisation des CEE	Pris en charge	33	27
		Accompagné	10	10
		Validé	0	9
		Montant valorisé	0,00 €	5 776,59 €
2. Appui à la gestion courante du patrimoine	Eclairage public	0	3	
	Optimisation tarifaire	8	0	
	Plan pluriannuel d'actions	0	6	
3. Appui aux projets	Rénovation	18	10	
	Neuf	10	0	
	Projet EnR	1	5	
	Mise en place PPA	0	0	
	Dossiers DSIL/DETR/Région/BPLC	0	19	
Préparation CdC	0	1		

- Point sur les signatures des conventions CEP :

A ce jour, 31 conventions ont été signées avec les communes, BpLC et VHBC.

- Point sur le dépôt des CEE :

En 2020 : 1,004 627 GWhcumac valorisés avec GéoPLC à hauteur de 5 750 €/GWhcumac = 5 776 € pour le territoire, dont 1 155 € pour le PVV.

Fin 2020, le Pays a déposé auprès du Pôle National de CEE avec le groupement régional : 6,8 GWhcumac de projets, qui devraient générer plus de 50 000 € de CEE, dont 20% reviendront au Pays, soit environ 10 000 €. (Hypothèse de 8 000 €/GWhcumac).

Au 1^{er} janvier 2021, un « stock » de 6,8 GWhcumac sont déjà identifiés, c'est-à-dire autant que le dernier dépôt avec le groupement régional.

- Optimisation des abonnements :

Le programme d'optimisation tarifaire est opérationnel. Nous disposons des autorisations d'accès aux données pour 16 communes.

- ACTEE 2 :

Le Pays est engagé au sein d'un groupement initié avec le SDE35 et les structures porteuses de CEP en Ille-et-Vilaine, pour répondre à un programme CEE spécifique à la rénovation du patrimoine public (ACTEE 1&2). Ce dispositif d'aide pour lequel nous pouvons mobiliser 95 000 € d'ici à 2023 est une opportunité intéressante en prévision de l'évolution de la réglementation avec le décret tertiaire.

16- Animation du PCAET

Réunion des commissions environnement :

Le 18 novembre dernier une réunion regroupant les commissions environnement de BpLC et VHBC s'est tenue à Pléchâtel, réunissant 26 participants. Un document reprenant les chiffres clés du diagnostic du PCAET, de l'état actuel des filières de production d'énergies renouvelables et une synthèse des échanges a été diffusée. Il est proposé de retravailler ce document pour pouvoir le diffuser plus largement comme bilan d'étape après 3 ans de déclinaison opérationnelle du plan d'action du PCAET, en y incluant notamment des informations sur l'Espace Rénov' Habitat et le CEP.

Interventions sur l'éolien à la demande des communes :

A la demande de plusieurs communes nous sommes intervenus pour une présentation des enjeux du développement éolien sur le territoire. Une première réunion s'est tenue à Guignen, une deuxième à Val d'Anast en présence de Taranis, et une troisième à Sainte-Anne-sur-Vilaine en janvier.

Formation sur l'éolien :

En partenariat avec Taranis, un module de formation sur le développement éolien va être proposé aux élus.

Effacement des consommations :

La société Voltalis, agréée par le gestionnaire du réseau électrique (RTE) propose de nouer un partenariat avec le Pays des Vallons de Vilaine en tant que porteur de l'animation du PCAET et de l'Espace Rénov' Habitat, pour lancer une campagne d'équipement des foyers tout électrique avec

un moduleur permettant un délestage d'une partie des consommations lorsque l'équilibre du réseau est compromis.

Cette action s'inscrit à la fois dans les objectifs de réduction des émissions de CO2 : un délestage massif permet d'éviter la mise en route de centrales thermiques pour l'approvisionnement électrique. Il permet aux foyers équipés de réaliser des économies d'énergie et donc de limiter l'impact d'une hausse de coût de l'électricité sur leurs finances. En outre il participe, via l'accès à une application, au pilotage et à la visualisation des consommations par le ménage et donc une sensibilisation du public aux économies d'énergie.

Les coûts de l'action sont pris en charge à 100% par Voltalis et la campagne pourrait débuter au printemps.

Questions et informations diverses

17- Programme « Petites Villes de demain »

Pierre-Yves REBOUX informe les membres que suite au courrier commun de candidature, les 5 communes candidates sont lauréates du programme « Petites villes de demain » (cf. carte ci-dessous). Des réunions sont en cours d'organisation à l'échelle de chaque EPCI. Le Président réaffirme toutefois son souhait de créer une dynamique partagée entre les villes lauréates.



18- Calendrier prévisionnel des réunions

Année 2021 - Planning des réunions :

- Mercredi 3 mars 2021 : Comité syndical / Assemblée générale (Vote des budgets)
- Mercredi 7 avril 2021 : Bureau
- Mercredi 5 mai 2021 : Bureau
- Mercredi 2 juin 2021 : Comité syndical / Assemblée générale
- Mercredi 7 juillet 2021 : Bureau

- Mercredi 1^{er} septembre 2021 : Comité syndical / Assemblée générale
- Mercredi 6 octobre 2021 : Bureau
- Mercredi 3 novembre 2021 : Bureau
- Mercredi 1^{er} décembre 2021 : Comité syndical / Assemblée générale

Horaires des réunions :

- Bureaux : 17h30
- Comités syndicaux / Assemblées générales : 19h00

Conseil de développement

19- Intervention de Joël REGNAULT, Président du CD de Pays

En l'absence de Joël REGNAULT, Madeleine GUILLONNET informe les membres que le Conseil de développement du Pays des Vallons de Vilaine va répondre à l'appel à projets « Mobilisons les Breton.ne.s pour les transitions », qui vise à accompagner les territoires qui souhaitent mobiliser et impliquer les citoyen.ne.s dans les projets de transitions. Des échanges ont eu lieu avec la commune de Saint-Senoux, qui répond également à cet appel à projets afin de travailler en bonne complémentarité. Des courriers de soutien vont être sollicités auprès des EPCI et du Pays.

----- L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée -----

Le Secrétaire de séance,
Monsieur Frédéric MARTIN

Le Président,
Monsieur Pierre-Yves REBOUX

Signé

**SYNDICAT MIXTE DU SCOT DU
PAYS DES VALLONS DE VILAINE**
12, rue Blaise Pascal
ZAE de la Lande rose
BP 88051 - 35580 GUICHEN





**COMITE SYNDICAL
ASSEMBLEE GENERALE
9 JANVIER 2020 - 19h00**

Rapport d'Orientation Budgétaire (DOB) 2021

Propos liminaires

L'élaboration du **budget primitif** est **précédée** pour les syndicats mixtes comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus d'une **phase préalable** constituée par le **Débat d'Orientation Budgétaire (DOB)**, conformément aux articles L2312-1, L5211-36 et L5711-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).

Ce débat s'effectue sur la base d'un **Rapport d'Orientation Budgétaire (ROB)** et doit avoir lieu au plus tôt **2 mois avant** l'examen du **budget primitif**. Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique. Le ROB n'est pas qu'un document interne : il doit être **transmis** au **Préfet** de département, aux **EPCI membres**, et aussi faire l'objet d'une mise à disposition et d'une publication dans le cadre des mesures d'information du public sur les affaires locales.

Organisation et missions du Pays

Le **Pays des Vallons de Vilaine** est organisé autour de **deux structures** :

- Un **Syndicat mixte** (article L. 5711-1 du Code général des collectivités territoriales) ;
- et une **Association** (loi 1901) ;

Deux assemblées délibérantes **coexistent**, un **Comité syndical** et une **Assemblée générale**, avec sensiblement les **mêmes élus** et le **même exécutif**.

Les **missions** confiées au **Pays des Vallons de Vilaine** sont définies dans ses **statuts**. Le **Pays** n'est **pas** un nouvel **échelon** de **collectivité** territoriale. C'est un **espace** de **coopération** entre des **collectivités prêtes à travailler ensemble** à leur développement, en y **associant les acteurs** de la **vie civile** grâce et via un **Conseil de développement**.

Deux communautés de communes composent le Pays des Vallons de Vilaine, regroupant plus de **77 000 habitants** :

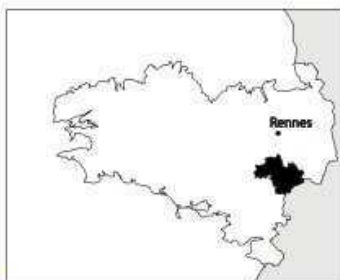
- **Vallons de Haute Bretagne Communauté** : 44 804 habitants ;
- et **Bretagne porte de Loire Communauté** : 32 760 habitants.

Vallons de Haute Bretagne Communauté regroupe 18 communes et Bretagne porte de Loire Communauté en regroupe 20.



NOTRE TERRITOIRE

+ de 75 000 habitants
38 communes
2 intercommunalités



57,8%



42,2%

Vallons de Haute Bretagne Communauté		Bretagne porte de Loire Communauté	
Communes	Population*	Communes	Population*
Baulon	2 240	Bain-de-Bretagne	7 498
Bourg-des-Comptes	3 351	La Bosse de Bretagne	679
Bovel	613	Chanteloup	1 844
Les Brulais	555	La Couyère	474
La Chapelle-Bouëxic	1 521	Crevin	2 897
Comblessac	701	La Dominelais	1 413
Goven	4 414	Ercé-en-Lamée	1 515
Guichen	8 847	Grand-Fougeray	2 474
Guignen	4 040	Lalleu	575
Lassy	1 767	La Noë-Blanche	1 021
Lohéac	668	Pancé	1 211
Loutehel	258	Le Petit-Fougeray	908
Val-d'Anast	4 046	Pléchâtel	2 882
Mernel	1 039	Poligné	1 230
Guipry-Messac	7 179	Sainte-Anne-sur-Vilaine	1 042
Saint-Malo-de-Phily	1 097	Saint-Sulpice-des-Landes	827
Saint-Séglin	578	Saulnières	792
Saint-Senoux	1 890	Le Sel-de-Bretagne	1 134
TOTAL	44 804	Teillay	1 078
		Tresboeuf	1 266
		TOTAL	32 760

**populations légales 2018 (populations totales), en vigueur depuis le 1er janvier 2021*

Le **Pays remplit** les **missions** qui lui sont **confiées** par les **collectivités**, dans un **esprit de mutualisation**, dans un **souci de cohérence**, de **complémentarité**. Cette **coopération** permet de mener une **action commune** dans des **domaines d'intervention diversifiés et évolutifs**.

Le **Syndicat mixte** du Pays des Vallons de Vilaine a pour **missions** :

- l'élaboration, l'approbation, le suivi et la révision du **Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT)** ;
- le **conseil** et l'**assistance** des **collectivités** qui en font en la demande, dans les domaines de l'**urbanisme** (planification, urbanisme réglementaire et opérationnel, maîtrise foncière) et de l'**habitat** ;
- et la **gestion** du **service** Application Droits des Sols (**ADS**), pour l'**instruction** des **autorisations d'urbanisme** des **collectivités** qui en font la demande.

L'**Association** du Pays des Vallons de Vilaine **intervient** dans les **domaines** suivants :

- **contractualisation Europe-Région** ;
- **transition énergétique et écologique** ;
- **mobilités durables** ;
- **agriculture et produits locaux** ;
- **développement touristique et attractivité du territoire** ;
- **conseil de développement**.

Moyens humains du Pays

14 salariés :

- Syndicat mixte : 7 salariés à temps complet
- Association : 7 salariés à temps complet

UNE ÉQUIPE DÉDIÉE A VOS PROJETS



Schéma de Cohérence
Territoriale



Transition énergétique
et écologique



Application du droit
des sols



Espace Rénov' Habitat



Conseil en urbanisme
partagé



Développement
touristique



Gestion des fonds
européens



Mobilités durables



Gestion des fonds
régionaux territorialisés



Agriculture et
produits locaux

La liste du personnel est la suivante :

- **Alain CHARIER**, *Syndicat mixte* - Directeur
- **Sandrine BOURDEAU**, Chargée de mission « Urbanisme »
- **Nolwenn COLSON**, Chargée de mission « Contractualisation Europe-Région » & Coordination « Destination Touristique »
- **Lise DUMAS**, *Service ADS* - Agent instructeur « Droit des sols »
- **Emmanuelle GUERIN**, Animatrice du Conseil de développement
Une convention de mise à disposition est établie avec le Conseil de développement du Pays de Redon pour le poste d'Animatrice (0,5 ETP).
- **Victor HELAINE**, Conseiller en Energie Partagé
- **Aurélie HUBERT**, Conseillère « Energie - Habitat »
- **Suzie LE BARS**, *Service ADS* - Agent instructeur « Droit des sols »
- **Floriane LIZE**, *Syndicat mixte* - Gestionnaire comptable et ressources humaines
- **Nolwenn MESNY**, Chargée de projet « Tourisme » & Gestionnaire « Contractualisation »
- **Gaëlle PIERRE**, *Service ADS* - Agent instructeur « Droit des sols »
- **Pierre PISCITELLI**, *Service ADS* - Agent instructeur « Droit des sols »
- **Julien RIOU**, Chargé de missions « Transition énergétique, mobilité et agriculture »
- **Jean-Marie ROUX**, *Service ADS* - Agent instructeur « Droit des sols »

Charges de personnel et frais assimilés	Prévues en 2020	Réalisées en 2020
Syndicat mixte - Budget principal	118 500,00 €	118 357,36 €
Syndicat mixte - Budget annexe ADS	199 439,93 €	184 901,68 €
Association	371 000,00 €	366 205,58 €
TOTAL DES DEPENSES	688 939,93 €	669 464,62 €

Moyens financiers du Pays

L'ensemble des activités du Pays est retracé à travers 3 budgets :

- le **budget principal du Syndicat mixte du SCoT** (*comptabilité publique*) ;
- le **budget annexe ADS du Syndicat mixte** (*comptabilité publique*), créé spécifiquement pour ce service et qui doit s'équilibrer avec ses propres recettes ;
- et le **budget de l'Association** (*comptabilité privée*), qui regroupe toutes les autres activités du Pays.

Mis à part le **budget annexe ADS**, les **budgets du Syndicat mixte** et de **l'Association s'équilibrent, une fois déduites les participations et subventions** de tous les autres partenaires, avec les **cotisations des Communautés de Communes** adhérentes.

D'un **point de vue comptable** pour les EPCI, il s'agit d'une **contribution pour le Syndicat mixte** et d'une **subvention pour l'Association**. Pour cette dernière, la subvention étant supérieure à 23 000 €, une **convention d'objectifs** est signée avec chaque Communauté de Communes.

Afin d'obtenir un **indicateur**, ces **cotisations** sont **ramenées** à un **coût à l'habitant** selon la **population DGF** de l'année n-1. Dans un **contexte de rationalisation des dépenses publiques**, l'**objectif** de ne **pas dépasser le niveau de cotisation de 4,50 € / habitant** avait été **acté en 2015**, à périmètre constant des missions du Pays. **Depuis 2016**, l'**optimisation des dépenses** et des **autres recettes** a permis d'abaisser sensiblement le niveau de cotisation à **4,35 € / habitant**. Pour **2021**, il est proposé de **construire les budgets** selon cette **même logique**.

Evolution des cotisations					
en €/habitant (population DGF)					
ANNEE	TOTAL	VHBC	Evol. n/n-1	CCMVS puis BpLC	Evol. n/n-1
2020	4,35 €	197 420,40 €	0,8%	144 285,15 €	0,2%
2019	4,35 €	195 823,95 €	1,2%	144 024,15 €	0,4%
2018	4,35 €	193 570,65 €	1,0%	143 458,65 €	0,5%
2017	4,35 €	191 726,25 €	2,2%	142 788,75 €	22,2%
2016	4,35 €	187 532,85 €	-1,5%	116 862,75 €	-2,8%
2015	4,50 €	190 458,00 €		120 240,00 €	
		Evol. 2015/2017	3,7%	Evol. 2015/2017	20,0%
		TCAM VHBC 2015/2020	0,7%	TCAM BpLC 2015/2020	3,7%
				TCAM BpLC 2017/2020	0,3%
TCAM = Taux de Croissance Annuel Moyen					

	VHBC	BpLC
Population DGF 2020	45 719	33 331
TOTAL COTISATIONS 2021	198 877,65 €	144 989,85 €
RAPPEL COTISATIONS 2020	197 420,40 €	144 285,15 €

Le **Pays des Vallons de Vilaine** (Syndicat mixte et Association) n'a **pas d'endettement**. **Structure** avant tout d'**ingénierie**, le recours à l'**emprunt** n'est **pas envisagé**.

Perspectives 2021

Les **perspectives 2021** s'inscrivent dans une **logique de continuité** des **missions et travaux** d'ores-et-déjà engagés lors de la présentation des **feuilles de route** (cf. ci-après).

FEUILLES DE ROUTE

Délégations du Président, Pierre-Yves REBOUX :

Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT)

Enjeux	Thématique	Rôle et missions
Faire vivre le Schéma de Cohérence territoriale (SCoT)	Application des règles du SCoT	<ul style="list-style-type: none"> Accompagner les collectivités dans la mise en compatibilité de leurs documents d'urbanisme et de planification avec le SCoT. Formuler les avis relatifs aux révisions générales et modifications des documents d'urbanisme et de planification des collectivités en tant que Personne Publique Associée (PPA) Formuler les avis des projets commerciaux soumis à la Commission Départementale d'Aménagement Commercial (CDAC) Initier un « observatoire du commerce » notamment pour compiler toutes les autorisations d'exploitation commerciale (CDAC) existantes ; et envisager la régularisation des autorisations manquantes ou erronées
	Evaluation du SCoT	<ul style="list-style-type: none"> Mettre en place les outils et indicateurs pour le suivi et l'analyse des résultats de l'application du SCoT (à défaut d'une telle analyse dans les 6 ans, soit 2023 ou 2025, le SCoT devient caduc)
	Evolution du SCoT	<ul style="list-style-type: none"> Achever la modification n°1 du SCoT pour donner suite à la sollicitation de la commune de Guichen Mener une réflexion sur le foncier à vocation économique : atlas des zones d'activités (communautaires ou, non) et du foncier économique isolé, pour se préparer à une éventuelle modification ou révision du SCoT sur cette thématique en cas de besoin en nouveau foncier économique
	Stratégie et veille	<ul style="list-style-type: none"> Préparer les suites à donner aux travaux de la Breizh COP et au Schéma Régional d'Aménagement, de Développement et d'Égalité des Territoires (SRADDET) Anticiper sur les évolutions réglementaires : ordonnances sur la hiérarchie des normes et la modernisation du contenu des SCoT Suivre et participer aux travaux de l'InterSCoT d'Ille-et-Vilaine

Contractualisation

Enjeux	Thématique	Rôle et missions
Une ingénierie financière de proximité au service des projets publics et privés du territoire	Gestion de financements	<ul style="list-style-type: none"> Assurer la mise en œuvre du Contrat de partenariat Europe-Région-Pays 2014-2020 <ul style="list-style-type: none"> Animer et gérer 3 dispositifs territorialisés (des fonds européens : le programme LEADER et l'ITI FEDER et des fonds régionaux) en faveur de projets publics et privés locaux en collaboration avec la Région Bretagne Accompagner les porteurs de projets (Accompagner sur l'émergence, le montage technique, financier et administratif des dossiers et le suivi de projets) Organiser les comités de pilotage du Comité Unique de Programmation (COFIL CUP) et les Comités Uniques de Programmation (CUP), organes de gouvernance du Contrat de partenariat Communiquer sur la mise en œuvre du Contrat de partenariat (Newsletters et autres outils de communication) Mener la démarche d'évaluation du Contrat de partenariat et communiquer sur les résultats de l'évaluation Suivre la mise en œuvre des fonds européens au niveau régional <ul style="list-style-type: none"> Participer et contribuer au Comité régional de suivi des fonds européens (voix délibérative du Président du Pays) Suivre et alimenter le réseau rural national (RRN), le réseau rural breton (RRB), le réseau inter gal breton et LEADER France

FEUILLES DE ROUTE

		<ul style="list-style-type: none"> • Piloter la préparation du territoire à la prochaine programmation 2021-2027 <ul style="list-style-type: none"> - Participer aux concertations européennes, nationales et régionales en vue de la future programmation 2021-2027 - Réaliser un travail de prospective sur les politiques européennes 2021-2027 et la future politique territoriale régionale - Préparer la-les candidature-s du territoire aux dispositifs financiers (capitaliser sur l'évaluation territoriale du Contrat de partenariat Europe-Région-Pays 2014-2020, élaborer une stratégie locale de développement permettant de mobiliser des financements en mobiliser et fédérant l'ensemble des parties prenantes sur la base d'une concertation territoriale, mener une réflexion sur la-les réponse-s du territoire aux appels à projets, etc.)
	<p style="text-align: center;">Relais d'informations Espace « ressources » Montée en compétence collective en matière d'ingénierie financière</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Collecter et relayer les opportunités financières (dispositifs de droit commun et appels à projets) des différents financeurs (Etat, Région, Département, EPCI, mais aussi initiatives privées) au profit des projets locaux : <ul style="list-style-type: none"> - <i>via la page « Les actualités de la mission contractualisation du Pays des Vallons de Vilaine » du site internet,</i> - <i>et explorer de nouvelles pistes d'information ciblées, etc.</i> • Piloter des actions de communication visant à informer le grand public de l'action de l'Union européenne et de la Région Bretagne dans les territoires et à montrer son impact dans le quotidien des habitants (carte interactive géolocalisant les projets financés, vidéos « Mon projet LEADER en Pays des Vallons de Vilaine », etc.) • Renforcer la coopération et l'interconnaissance entre acteurs institutionnels (VHBC, BpLC, Département d'Ille-et-Vilaine, Région Bretagne, Etat, Pôle ESS Vallons Solidaires etc.) intervenant en faveur des projets publics et privés du territoire (partage d'informations, participation à des organes techniques type comité technique sur le volet 3 du Contrat départemental de Territoire, explorer les pistes d'outils communs, etc.) • Mettre en place des actions pour favoriser la mise en réseau et l'interconnaissance des porteurs de projets : <ul style="list-style-type: none"> - <i>ateliers « Quelles subventions pour mon projet associatif »</i> - <i>mener une réflexion sur le développement d'autres outils (parrainage, répertoire thématique des associations pour une information ciblée sur les appels à projets, etc.</i> • Favoriser la montée en compétence des élus sur les dispositifs financiers mobilisables pour leur territoire : <ul style="list-style-type: none"> - <i>information aux membres du CUP sur les dispositifs européens et régionaux territorialisés,</i> - <i>organiser un séjour à Bruxelles pour appréhender les institutions et politiques européennes, etc.</i>

FEUILLES DE ROUTE

Délégations de la 1^{ère} Vice-présidente, Nadine DREAN :

Développement touristique et attractivité du territoire		
Enjeux	Thématique	Rôle et missions
<p>Développer et améliorer l'offre touristique du territoire en lien avec Destination Touristique Rennes et les Portes de Bretagne (RT RPB)</p>	<p>Tourisme fluvial et itinérance nautique</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Piloter les travaux à l'échelle du Pays des Vallons de Vilaine et de la Destination Touristique Rennes et les Portes de Bretagne (DT RPB) <ul style="list-style-type: none"> - Accompagnement de 4 projets dans le cadre d'une d'aide à l'équipement nautique lancée en 2020 - Mise en place d'un cycle de formation et mise en réseau des acteurs - Accompagnement de plusieurs projets dans le cadre du dispositif régional Projet Nautique Intégré - Suivi d'une formation afin de piloter une Mission de modernisation d'une structure nautique - Suivi du projet européen et régional CAPITEN sur l'axe Manche-Océan
	<p>Aventure médiévale Création artistique contemporaine</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Soutenir les projets touristiques du territoire en lien avec la stratégie de la DT RPB (projets en cours : la motte féodale de Baron à Guipry-Messac, la Tour Duguesclin au Grand-Fougeray, le jardin de la Vigne à La Chapelle Bouëxic ; et veille pour l'émergence de nouveaux projets)
	<p>Stratégie intégrée de la Destination</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Relayer et soutenir les projets touristiques locaux en lien avec la stratégie intégrée de la Destination et les dispositifs existants (notamment régionaux tels que Sites d'exception, Tourisme Social et Solidaire, etc.)
<p>Promouvoir l'offre touristique du territoire</p> <p>Affirmer ou non une identité commune à l'échelle du Pays</p>	<p>Communication et promotion</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Suivre et soutenir les travaux de la stratégie marketing partagée de la DT RPB • Favoriser le dialogue et la concertation locale permettant de mutualiser certaines actions : signalétique commune, actualisation des anciens panneaux, participation à des salons ou des événements en commun, etc.
<p>Renforcer l'attractivité du territoire en s'appuyant sur les atouts touristiques du Pays</p>	<p>Itinérance terrestre</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Suivi du projet V9 Nantes-Le mont Saint-Michel (passage à Teillay sur le site des mines de la Brutz et liaison avec la VD2) • Piloter la valorisation de l'itinéraire VD2 Châteaubriant-Ploërmel (voie verte) et la mise en œuvre d'actions sur le territoire
	<p>Activités de pleine nature</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Accompagner les acteurs pour travailler sur un projet en commun de base d'activités de pleine nature ou d'une station trail à la croisée des 2 intercommunalités
	<p>Sentiers de randonnées</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Soutenir les actions de qualification, de bonne gestion, d'entretien, de balisage et de valorisation des sentiers
	<p>Circuits courts</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Promouvoir l'offre de produits locaux en vente directe (alimentaire, artisanale, ...), en les intégrant dans des offres spécifiques packagées, et en participant à certains événements spécifiques (<i>lien avec le guide et la carte des producteurs locaux</i>)
<p>Favoriser le lien et l'interconnaissance des acteurs</p>	<p>Rencontres et formations des socio-professionnels du tourisme</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Organiser des rencontres (« éductours » par exemple) afin de favoriser l'interconnaissance des acteurs et sites du territoire • Proposer des ateliers en commun lorsqu'un besoin est identifié (outils de réservation en ligne, démarche qualité, etc.) • Promouvoir certaines démarches de labellisations (escales fluviales, station verte, éco-label européen, accueil vélo, village étape, bienvenue à la ferme, accueil paysan, gîte de France, gîte d'étape, Chambre d'hôte, Tourisme et handicap, Qualité Tourisme, etc.)

FEUILLES DE ROUTE

Délégations de la 2^{ème} Vice-présidente, Madeleine GUILLONNET :

Application du Droit des Sols (ADS)		
Enjeux	Thématique	Rôle et missions
Assurer la gestion du service d'Application du Droit des Sols (ADS)	Une instruction efficiente	<ul style="list-style-type: none"> Assurer une instruction de qualité des autorisations d'urbanisme et dans les meilleurs délais Garantir le bon fonctionnement d'un service d'instruction partagée Poursuivre les travaux initiés entre les communes et le service ADS Agir pour un meilleur partage des connaissances et de l'information
	Evolution des outils liés à l'instruction	<ul style="list-style-type: none"> Assurer la migration (formations, paramétrage, transferts, ...) vers le nouveau logiciel d'instruction des autorisations d'urbanisme (de OpenADS vers OXALIS) Déployer le Guichet Numérique des Autorisations d'Urbanisme (GNAU), en lien avec les communes concernées ou volontaires. À partir du 1^{er} janvier 2022, toutes les communes de plus de 3 500 habitants seront concernées par l'obligation de recevoir et d'instruire par voie dématérialisée les demandes de permis de construire, déclarations préalables et certificats d'urbanisme : c'est la dématérialisation de l'application du droit des sols (Démat ADS)
	Veille et conseils	<ul style="list-style-type: none"> Mettre en place une veille « au fil de l'eau » sur l'application des règles des documents d'urbanisme, des difficultés d'application et/ou d'interprétation rencontrées. Proposer, le cas échéant, des écritures alternatives ou des recommandations

Urbanisme, dynamisation des centres-bourgs		
Enjeux	Champs d'interventions	Rôle et missions
Proposer une ingénierie de proximité à travers le Conseil en Urbanisme Partagé	Conseils de 1 ^{er} niveau et urbanisme réglementaire (prestations gratuites)	<ul style="list-style-type: none"> Apporter un 1^{er} niveau de conseils aux collectivités en matière de foncier, d'urbanisme de planification et réglementaire (relations avec les aménageurs/lotisseurs privés, approche réglementaire en pré-instruction des permis d'aménager, ...) Accompagner les démarches d'élaboration ou d'évolution des documents d'urbanisme réglementaire (PLUi, PLU, cartes communales, groupements de commande) Assurer un appui technique dans la mise en place et le suivi des études d'urbanisme réglementaire : analyse de la problématique et des besoins, rédaction du cahier des charges, consultation et sélection des bureaux d'études, suivi des études
	Urbanisme réglementaire (prestations payantes)	<ul style="list-style-type: none"> Etudier la possibilité de proposer la réalisation des procédures de modifications simples des documents d'urbanisme (erreurs matérielles, modifications du règlement, ajustements d'Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP), ...)
	Urbanisme opérationnel - Foncier Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (AMO) (prestations payantes)	<ul style="list-style-type: none"> Accompagner et apporter une Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (AMO) pour des projets d'urbanisme opérationnels (déclinaison du projet urbain, opérations d'aménagement d'ensemble, lotissements, ...) : <ul style="list-style-type: none"> analyse de la problématique, du contexte, des besoins, définition du programme, ... rédaction du cahier des charges, consultation et sélection de bureaux d'études et de maîtrise d'œuvre suivi du déroulement des études Accompagner et apporter une AMO pour des procédures de maîtrise foncière : Déclaration d'Intention d'Aliéner (DIA) et exercice du droit de préemption ; Déclaration d'Utilité Publique (DUP) et procédure d'expropriation

FEUILLES DE ROUTE

		<ul style="list-style-type: none"> • Etudier la possibilité de proposer une AMO pour des prestations de « pré-programmation et d’esquisses de faisabilité » sur des secteurs de projet (OAP, ...), préalable au lancement du projet ou pour mener une discussion/négociation avec des opérateurs (aménageurs, lotisseurs, bailleurs, ...), voire « tester » les OAP des PLU avant le passage à l’opérationnel
	<p>Dynamisation des centres-bourgs et des centres-villes Assistance à Maîtrise d’Ouvrage (AMO) (prestations payantes)</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Accompagner et apporter une Assistance à Maîtrise d’Ouvrage (AMO) pour des démarches de revitalisation/dynamisation des centres-bourgs et des centres-villes (études ou actions/projets) : <ul style="list-style-type: none"> - analyse de la problématique, du contexte, des besoins, ... - rédaction du cahier des charges, consultation et sélection de bureaux d’études et de maîtrise d’œuvre - suivi du déroulement des études - aide à la gouvernance des actions/projets, à la coordination des intervenants et partenaires • Appuyer la mise en place de dispositifs de concertation et participation citoyenne
	<p>Animation et sensibilisation</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Proposer des temps de réflexions (démarche Bimby, densification douce, programme Petites Villes de Demain, etc.), de découverte, de formation et de sensibilisation dédiés à différents publics (élus, techniciens, acteurs et associations locales, habitants), tout en s’appuyant et en développant les coopérations et partenariats locaux et supra-locaux (IAUR, Bruded, etc.).

Participation citoyenne		
Enjeux	Thématique	Rôle et missions
<p>S’appuyer sur le Conseil de développement du Pays pour développer une culture participative sur le territoire</p>	<p>Démocratie participative et animation territoriale</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Animer des groupes de travail thématiques permettant de répondre aux saisines et auto-saisines du Conseil de développement (dynamisation des centres-bourgs, seniors, transition énergétique, mutations agricoles, monde associatif ...) afin de participer à la co-construction des politiques publiques, des missions et projets portés par le Pays • Proposer des temps collectifs de réflexion de découverte et de retour d’expériences réussies, sous forme de conférences ou de groupes de travail ou « université de Pays », sur des sujets identifiés comme des enjeux sur le territoire • Organiser des actions de formation et de sensibilisation des élus et de la société civile aux démarches participatives
	<p>Espace « ressources »</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Construire une « boîte à outils » à l’échelle du territoire permettant de déployer de manière efficiente des démarches de co-construction avec les habitants • Aider les collectivités à mettre en place leurs réflexions autour de la participation citoyenne et proposer un pré-accompagnement pratique et méthodologique • Promouvoir les démarches existantes, créatrices de liens et porteuses de dynamiques innovantes en s’appuyant sur l’expérience du réseau des conseils de développement
	<p>Gouvernance et mutualisation</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Assoir l’organisation et la gouvernance du Conseil de développement du Pays des Vallons de Vilaine, incluant des commissions territorialisées par EPCI et permettant aux 2 communautés de communes, si elles le souhaitent, d’associer le Conseil de développement dans leurs réflexions et projets • S’appuyer sur les membres du Conseil de développement pour porter à connaissance des habitants leur rôle et leurs missions • Capitaliser sur l’expérience acquise par le Conseil de développement du Pays des Vallons de Vilaine pour mettre en place, à l’échelle communale, de comités consultatifs

FEUILLES DE ROUTE

Délégations du 3^{ème} Vice-président, Eric BOURASSEAU :

Transition énergétique et écologique		
Enjeux	Thématique	Rôle et missions
Faire vivre le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) (suivre et organiser l'animation des actions du PCAET)	Mobilisation des élus	<ul style="list-style-type: none"> Organiser une rencontre commune aux 2 commissions environnement des EPCI pour présenter la démarche PCAET : 18 novembre 2020 à Pléchâtel <ul style="list-style-type: none"> - Contexte - Objectifs - Bilan - Perspectives <p>Cette rencontre est un préalable à un prochain COPIL PCAET</p>
	Suite du programme TEPcv (Territoire à Energie Positive pour la croissance verte)	<ul style="list-style-type: none"> S'inscrire dans un Contrat de Transition Ecologique (suite logique du programme TEPcv) <ul style="list-style-type: none"> - Passé avec l'Etat, ce contrat a pour objectif de formaliser l'action pour la transition énergétique en identifiant des projets dans le cadre d'une co-construction entre élus, entreprises et citoyens - Des arbitrages sont prévus pour articuler ce contrat avec la territorialisation de certains fonds du plan de Relance autour de « Contrats de Relance et de Transition Ecologique » (CRTE)
	Evaluation et révision du PCAET	<ul style="list-style-type: none"> L'ADEME a accompagné le Pays pendant un an pour l'évaluation du PCAET via l'outil Climat Pratic <ul style="list-style-type: none"> - L'évaluation menée en 2020 permet de mettre en évidence l'état d'avancement des actions du plan et donne des perspectives qui pourront nourrir la révision du plan.
	Mobilisation citoyenne	<ul style="list-style-type: none"> S'appuyer sur le Conseil de Développement pour mener et/ou participer à des actions
Accompagner les économies d'énergie dans l'habitat et les bâtiments publics	Espace Rénov' Habitat	<ul style="list-style-type: none"> L'organisation du service a dû être adaptée du fait du dispositifs de financement SARE (Service d'Accompagnement pour la Rénovation Energétique). L'Espace Rénov' Habitat doit donc trouver un nouveau rythme pour concilier la forte affluence de demandes et un accompagnement renforcé (visite à domicile, évaluation énergétique, restitution auprès des particuliers, scénarios de travaux, aides financières, ...). Plusieurs objectifs sont identifiés : <ul style="list-style-type: none"> - Alléger le temps administratif - Alléger le temps lié aux aides financières - Limiter l'impact de la fracture numérique - Coordonner le service avec l'OPAH de BpLC - Travailler sur la précarité énergétique - Animation : organisation des balades thermiques pour l'hiver 2020-2021
	Conseil en Energie Partagé (CEP)	<ul style="list-style-type: none"> Depuis septembre 2019 : contact avec <u>34/40 collectivités du territoire</u>. <ul style="list-style-type: none"> - Conventonnement avec les communes (accès au service + valorisation des Certificats d'Economie d'Énergie (CEE)) Collecte des autorisations d'accès aux données (Dialège, SGE-Tiers), trois finalités : <ul style="list-style-type: none"> - Optimisation tarifaire

FEUILLES DE ROUTE

		<ul style="list-style-type: none"> - Bilans énergétiques - Suivi des consommations • Plusieurs objectifs sont identifiés : <ul style="list-style-type: none"> - Massification des études des optimisations tarifaires et édition d'évaluations énergétiques - Intervention sur les projets des communes au fil des sollicitations - Dépôts groupés de CEE avec la Région Bretagne - Déploiement de l'AMI - Photovoltaïque sur les bâtiments publics
Accompagner le développement du mix énergétique renouvelable	Eolien – Photovoltaïque Bois énergie - Hydroélectricité	<ul style="list-style-type: none"> • Toutes énergies renouvelables Suivi global des indicateurs de développement permet de suivre régulièrement l'atteinte des objectifs fixés dans le PCAET • Eolien Un travail politique et technique est à mener à la fois avec les EPCI (approche stratégique collective et territoriale) pour réfléchir aux zones de développement des énergies renouvelables et ainsi apporter un cadre territorial et une « position commune » face aux projets de développeurs (établir une charte par exemple) et les communes dans une approche locale à l'échelle des projets • Photovoltaïque Déploiement de l'Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) – Photovoltaïque sur les bâtiments publics <ul style="list-style-type: none"> - Note d'intention rédigée pour présentation aux élus - Contacts pris avec la SEM Breizh et Energ'IV pour envisager un partenariat et mobiliser leurs ressources techniques et pourquoi pas d'investissement <p>Identifier les friches pour des centrales solaires au sol Identifier les implantations possibles d'ombrières (parking, aire de covoiturage, ...)</p>
Accompagner le déploiement des mobilités durables	Transport à la demande (TAD)	<ul style="list-style-type: none"> • Appui à la gestion administrative des TAD (suivi de fréquentation et des coûts, relation usagers, ...) Le manque d'efficacité du TAD interroge les deux EPCI qui souhaitent entamer une réflexion sur une refonte totale ou partielle de leurs services. Le Pays peut alors intervenir en support à ces réflexions globales.
	(Bio)GNV	<ul style="list-style-type: none"> • Dans la continuité du travail mené sur l'axe Rennes-Nantes en lien avec la Chambre d'Agriculture et le service développement économique de BpLC sur l'opportunité d'installation d'une station GNV dans le secteur de Crevin (principalement pour le fret). Le Pays peut être amené à réfléchir à la méthode pour travailler ce sujet à plus large échelle territoriale.
	Stratégie et veille	<ul style="list-style-type: none"> • Le Pays se mobilise ou peut être mobilisé sur des sujets relevant de réflexions stratégiques inter-territoriales, en lien notamment avec Rennes Métropole (arrivée du métro B, engorgement aux heures de pointes, intermodalités, parking relais, nouveaux usages du covoiturage, ...). • Veille réglementaire, juridique, technique et financière (appels à projets, autres dispositifs de financements) et diffusion de l'information en lien avec les EPCI.

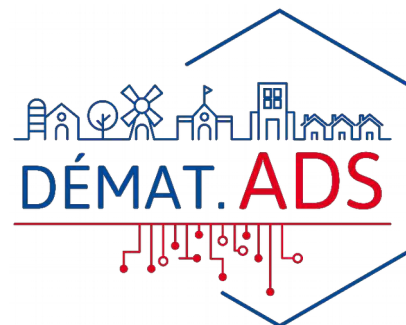
Dématérialisation de l'ADS

Quelles sont les obligations de ma collectivité ?

Kit d'accompagnement des collectivités territoriales

Novembre 2020

Document de travail



OBJET DU DOCUMENT



Objet du document

Ce document expose le périmètre des obligations qui incombent aux collectivités territoriales, selon leurs caractéristiques, dans la mise en œuvre de l'obligation SVE et, le cas échéant, de la dématérialisation de l'instruction des demandes d'autorisation d'urbanisme (DAU) pour les communes de plus de 3.500 habitants. Il intègre également des préconisations pour l'implémentation de cette nouvelle procédure.

Il s'adresse aux Elus, aux décisionnaires, aux responsables de service d'Urbanisme au sein des collectivités territoriales (EPCI et communes).



Contenu et mode d'emploi

- La **page 3**, contient un rappel des **fondements juridiques** relatifs à la dématérialisation de l'application du droit des sols (**SVE et loi ELAN**)
- Pour connaître les principales obligations qui vous concernent en fonction du « cas » dans lequel se trouve votre collectivité, référez-vous en :
 - **page 4** si vous êtes une **commune**,
 - **page 5** si vous **instruisez les DAU pour d'autres communes** (si vous êtes un EPCI notamment).
- Dans une 2^{ème} version du document, les **pages 7 et suivantes** détailleront les **obligations et recommandations** selon les caractéristiques de votre collectivité (**une fiche par cas**).



A noter

Ce document étant réalisé **en période d'expérimentation et dans l'attente de la rédaction des textes réglementaires d'application prévus par la loi ELAN**, il fera l'objet **d'actualisations qui préciseront certaines modalités de la procédure dématérialisée** qui ne sont pas encore figées.

FONDEMENTS JURIDIQUES DE LA DÉMATÉRIALISATION DE L'ADS

LA SAISINE PAR VOIE ÉLECTRONIQUE (SVE)

Le droit pour toute personne de saisir par voie électronique l'administration est un principe général posé par le Code des relations entre le public et l'administration (art. L. 112-8 et suiv.). Il s'applique pour toute demande ou procédure - sauf quelques exceptions, à l'ensemble des services de l'Etat et des collectivités territoriales.

Les modalités de cette saisine par voie électronique (SVE) sont laissées à l'appréciation de la collectivité : e-mail, formulaire de contact, télé-service etc., dans le respect du cadre juridique général posé par le CRPA.

Son échéance initiale fixée au 8 novembre 2018 pour les DAU (demandes d'autorisation d'urbanisme) a été reportée au **1er janvier 2022**, pour être alignée sur l'obligation prévue par la loi ELAN de dématérialiser l'ensemble de la chaîne d'instruction des DAU.

LA DÉMATÉRIALISATION DE L'INSTRUCTION POSÉE PAR LA LOI ELAN

L'article L 423-3 du Code de l'urbanisme tel qu'issu de la loi ELAN précise que "les communes dont le nombre total d'habitants est supérieur à 3500 disposent d'une **téléprocédure spécifique leur permettant de recevoir et d'instruire sous forme dématérialisée les demandes d'autorisation d'urbanisme** déposées à compter du **1er janvier 2022**."

Cette téléprocédure peut être mutualisée au travers du service en charge de l'instruction des actes d'urbanisme".

UN RISQUE JURIDIQUE ENCOURU PAR LES COMMUNES N'AYANT PAS MIS EN ŒUVRE LA SVE ET LA DÉMATÉRIALISATION DES DAU

Si la collectivité ne met pas en œuvre une solution de saisine par voie électronique et qu'un pétitionnaire envoie une DAU par simple courriel à une adresse mail de la mairie, alors la **date d'envoi** fera foi comme **point de départ pour faire courir les délais d'instruction**.

En effet, pour la commune qui n'a pas mis en place de solution, le courriel devient par défaut l'outil qui permet de répondre à l'obligation de SVE.

Par ailleurs, la commune doit faire la **publicité de sa solution** (en particulier sur le portail ou le site internet de la collectivité).



UN NOUVEAU DROIT POUR L'USAGER, PAS UNE OBLIGATION

Les pétitionnaires, qui le souhaitent, pourront **toujours déposer** leurs demandes d'autorisation d'urbanisme au **format papier**.



JE SUIS UNE COMMUNE



VOUS ÊTES SOUMIS À L'OBLIGATION SVE

- Vous devez proposer un dispositif de saisine par voie électronique à compter du 01/01/22
- Vous devez communiquer sur ce dispositif

Combien d'habitants dans votre commune ?
(dernier recensement INSEE)

PLUS DE 3 500 HABITANTS

MOINS DE 3 500 HABITANTS



VOUS N'ÊTES PAS SOUMIS À LA LOI ELAN

- Vous n'êtes pas tenu de disposer d'une téléprocédure spécifique à la réception et à l'instruction des demandes d'autorisation d'urbanisme (DAU)

VOUS ÊTES SOUMIS À LA LOI ELAN

- Vous devez disposer d'une téléprocédure spécifique pour recevoir et instruire sous forme dématérialisée les demandes d'autorisation d'urbanisme (DAU) à compter du 01/01/2022
- Vous devez communiquer sur ce dispositif

Qui instruit vos autorisations d'urbanisme ?

Qui instruit vos autorisations d'urbanisme ?

J'INSTRUIS MOI-MÊME MES DAU*

LA DDT(M) INSTRUIT MES DAU*

UN CENTRE MUTUALISÉ (OU UN TIERS) INSTRUIT MES DAU*

LA DDT(M) INSTRUIT MES DAU*

UN CENTRE MUTUALISÉ (OU UN TIERS) INSTRUIT MES DAU*

J'INSTRUIS MOI-MÊME MES DAU*

CAS 1

- Pour faciliter la chaîne d'instruction dématérialisée, vous êtes invité à raccorder vos outils informatiques d'instruction à la plate-forme d'Etat Plat'AU**

Détails dans une v. ultérieure

CAS 2

- Les pétitionnaires pourront déposer leurs dossiers via servicepublic.fr (module AD'AU)
- Le pétitionnaire, et vous, pourrez suivre l'instruction du dossier en ligne via le module RIE'AU**

Détails dans une v. ultérieure

CAS 3

- Rapprochez-vous de votre centre instructeur, en charge de raccorder ses outils informatiques à la plate-forme d'Etat Plat'AU**

Détails dans une v. ultérieure

CAS 4

- Les pétitionnaires pourront déposer leurs dossiers via servicepublic.fr (module AD'AU)
- Le pétitionnaire, et vous, pourrez suivre l'instruction du dossier en ligne via le module RIE'AU**

Détails dans une v. ultérieure

CAS 5

- Votre centre instructeur peut vous proposer un dispositif d'instruction dématérialisé

Détails dans une v. ultérieure

CAS 6

- Si vous le souhaitez, vous pouvez vous doter d'outils pour dématérialiser

Détails dans une v. ultérieure

* DAU : demande d'autorisation d'urbanisme

** Suite logicielle XX'AU présentée en p. 6



JE SUIS UN CENTRE INSTRUCTEUR MUTUALISÉ



VOUS N'ÊTES PAS SOUMIS DIRECTEMENT À L'OBLIGATION SVE

En matière de demandes d'autorisation d'urbanisme, seul le guichet unique (la commune) est tenu de proposer d'un dispositif de saisine par voie électronique

Combien d'habitants
dans les communes
pour lesquelles vous instruisez ?
(dernier recensement INSEE)

J'INSTRUIS POUR DES COMMUNES DE PLUS DE 3 500 HABITANTS

Parmi les communes pour lesquelles j'instruis les demandes d'autorisation d'urbanisme, certaines ont plus de 3 500 habitants

CAS 7

- Conformément à la loi ELAN, les communes de plus de 3 500 habitants doivent disposer d'une téléprocédure spécifique pour recevoir et instruire sous forme dématérialisée les demandes d'autorisation d'urbanisme (DAU) à compter du 01/01/2022.
- En tant que centre instructeur, vous pouvez proposer à ces communes une solution de dépôt en ligne des DAU vous permettant l'instruction dématérialisée de ces dossiers.
- Pour ce faire, il convient de vous assurer que les conventions de délégation de l'instruction qui vous lient à ces communes prévoient les modalités de mise à disposition de l'outil de dépôt et d'instruction électronique.
- Cette solution peut aussi être mise à disposition des communes de moins de 3 500 habitants pour lesquelles vous instruisez.

JE N'INSTRUIS QUE POUR DES COMMUNES DE MOINS DE 3 500 HABITANTS

J'instruis des demandes d'autorisation d'urbanisme uniquement pour des communes de moins de 3 500 habitants

CAS 8

- Les communes de moins de 3 500 habitants ne sont pas tenues, par la loi ELAN, de disposer d'une téléprocédure spécifique pour recevoir et instruire sous forme dématérialisée les demandes d'autorisation d'urbanisme (DAU).
- Cependant, vous pouvez mettre une telle téléprocédure à disposition de vos communes si vous le souhaitez.
- Les modalités de cette mise à disposition sont à prévoir dans les conventions de délégation de l'instruction qui vous lient à vos communes.

LES OUTILS DE LA DÉMATÉRIALISATION – LA SUITE XX'AU DE L'ETAT

L'Etat développe une **suite logicielle XX'AU**. Elle n'a pas vocation à se substituer aux outils métiers existants dont sont déjà dotés les services instructeurs ou dont ils doivent se doter pour répondre aux obligations légales d'ici 2022. L'objectif de la mise en place de cette suite logicielle est de pouvoir rendre accessible, et de manière simultanée, l'accès à un dossier, pour l'ensemble des acteurs impliqués dans l'instruction de celui-ci.

PLAT'AU : Plateforme des Autorisations d'Urbanisme

- « Hub », connecté aux outils numériques du processus d'instruction (téléservices des collectivités, outils métiers des services instructeurs et des services consultés, etc.) ;
- grâce à PLAT'AU, les acteurs concernés par un même dossier pourront y avoir accès de manière simultanée et dématérialisée, dans un espace commun.

AD'AU : Assistance aux Demandes d'Autorisation d'Urbanisme

- portail accessible depuis service-public.fr ;
- permet au pétitionnaire de constituer en ligne sa demande d'AU et demain de la transmettre en dématérialisé à son guichet unique.

RIE'AU : Réception, Information et Echanges des Autorisations d'Urbanisme

- outil proposé aux communes non compétentes (au RNU) afin de disposer d'une interface pour réceptionner et qualifier les demandes des pétitionnaires ;
- RIE'AU permet de valider les propositions de décisions.

AVIS'AU : Plateforme de réception et de traitement des demandes d'AVIS relatifs aux Autorisations d'Urbanisme

- accessible aux services consultables sans système d'information connecté à PLAT'AU (concerne notamment les commissions hébergées en préfecture) ;
- permet aux services consultés de recevoir des demandes d'avis, d'accéder aux dossiers et de rendre des avis dans le cadre d'une consultation.